

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



18 DECEMBRE 2018

N° 16

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser




JOYEUX NOEL

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 50,
- Rectificatif résultat,
- Sportivité semaine 50,
- Litiges,
- Classements Coupe Occitane,
- Sanction,
- Coupe de France Auguste Delaune,
- Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 52 à 3.

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 17 Décembre 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site pour les renouvellements, conformément au document que nous vous avons donné à cette Assemblée.

Pour les nouvelles licences, pas de changement, même procédure que les années précédentes.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

☛ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **38.00 €**

Jeune avec assurance (né de 2001 à 2005) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

Pour les demandes que vous faites vous-même, elles ne seront prises en compte qu'une fois le chèque reçu.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

☛ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**


Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

③ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑨ QUALIFICATIONS

Pour toute compétition, **les joueurs doivent être qualifiés à la date du match.** Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **déposent les licences dans les temps**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer à leurs rencontres, ce qui se traduira par des matchs perdus par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

①① CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

①① RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ **SANCTIONS**

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

❶❸ **RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ⑤ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑥ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, avant midi.

① ⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AGATE FC : manque mutation ou autorisation pour le joueur ELLAONDO Paulin.

AGATE FC : manque photocopie pièce identité du joueur NZE EDOU Childeric.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASC CNES : jusqu'au 24/12 (1 joueur),

AS MATRA : jusqu'au 24/12 (1 joueur) et jusqu'au 08/01 (1 joueur),

O.MECAHERS : jusqu'au 24/12 (6 joueurs),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 08/01 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AS MATRA : à partir 18/12 (2 joueurs),

O.MECAHERS : à partir 18/12 (3 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AS EAT : jusqu'au 15/01 (2 joueurs),

FC FONBO : jusqu'au 08/01 (1 joueur) et jusqu'au 15/01 (1 joueur),

AGATE FC : jusqu'au 08/01 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 22/01 (1 joueur),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 08/01 (1 joueur),

NEW TEAM : jusqu'au 15/01 (1 joueur),

AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 08/01 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 15/01 (2 joueurs),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 08/01 (2 joueurs),

TOULOUSE SA : jusqu'au 08/01 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs),

US AERO FOOT : à partir 20/11 (1 joueur),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (3 joueurs),

AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueurs) et à partir du 18/12 (1 joueur),

LES FOOT FURIEUX: à partir 06/11 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 20/11 (1 joueur) et à partir du 18/12 (1 joueur),

AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur),
FA ROQUES : à partir du 04/12 (1 joueur),
SB SPORT : à partir du 04/12 (2 joueurs),
SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (3 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC POTO : jusqu'au 08/01 (3 joueurs),
SB SPORT : jusqu'au 24/12 (1 joueur),
SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 24/12 (8 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

O.MECAHERS : à partir 18/12 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 50 DU 10/12/18 AU 14/12/18

Division : Excellence – Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA B		Remis			MECAPROTEC FC	
USEMA COLOMIERS	5	-	2		ASEAT	
SHADOCKS SEILH	2	-	3		FC POTO	
PASPORT	0	-	2		AJ SAINT EXUPERY	

Exempt. FOOT FURIEUX

Division : Promotion Excellence – Journée 7 aller

ALTRAN FOOT	3	-	1		FONBO FC	
O. TOULOUSE	6	-	2		SHAKHTAR TOLOSA	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	1		MISTRAL P.L.	
FA ROQUES	2	-	6		ASC CNES	

Exempt. AS SAINT LOUP CAMMAS

Division : Honneur – Journée 7 aller

FORZA VIOLA FC	4	-	0		AS MATRA	
DYNAMO FC	3	-	0		SB SPORT FC	F
NEW TEAM	2	-	2		IO TEAM	
LES VIEILLES CANAILLES	2	-	4		ASCA	

Exempt. TOULOUSE SA








Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA C		Remis			SOPRA STERIA FOOT	
TOLOSA FOOT SYSTEM	1	-	3		AC2L	
AS DRT	3	-	0		US CAF	
O. MECAHERS		Remis			USA FOOT	
CPAM	2	-	2		AGATE FC	

RATTRAPAGE

Coupe Occitane : Poule C – Tour 3 (du 19/10/18)

TOULOUSE SA	1	-	3	MECAPROTEC FC
-------------	---	---	---	---------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : AS MATRA.

RECTIFICATIF RESULTAT

Division : Honneur – Journée 6 aller

TOULOUSE SA	10	-	1	SB SPORT FC
-------------	----	---	---	-------------

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe TOULOUSE SA est remise dans ses droits.

SPORTIVITE SEMAINE 50

CINQ sorties temporaires et **TROIS** avertissements pour **14** rencontres arbitrées

LITIGES

Rencontre AC2L / CPAM du 07/12/18 – Promotion Honneur – Journée 6 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 3**), décide :

Pour participation du joueur BAADI Khalid (AC2L), **suspendu à la date de la rencontre,**

BAADI Khalid, licence n°661092, (AC2L)

- **DEUX (2) mois de suspension ferme, à compter du 24/12/2018, plus les deux (2) matchs de suspension restants.**

YORO Jean-Philippe, délégué, licence n°55677357, (AC2L)

- **UN (1) mois de suspension ferme, à compter du 24/12/2018.**

N'GBOUNDU Freddy, capitaine, licence n°55630503, (AC2L)

- **UN (1) mois de suspension avec sursis, à compter du 24/12/2018.**

- **Match perdu par pénalité à AC2L, qui marque 0 (zéro) point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. CPAM marque 4 (quatre) points, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.**

Rencontre TOULOUSE SA / MECAPROTEC FC du 10/12/18 – Coupe Occitane – Poule C – Tour 3 :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur LARRIEU Laurent (MECAPROTEC FC), **non qualifié à la date initiale de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à MECAPROTEC FC**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **TOULOUSE SA** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

En conséquence, le nouveau classement de la Poule C et les nouveaux quarts de Finale de la Coupe Occitane sont précisés dans le chapitre suivant.

CLASSEMENTS COUPE OCCITANE

Suite au litige précédent, voici le classement de la poule C, à l'issue de la rencontre d'hier soir :

POULE C												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	TOULOUSE SA	12	4	4	0	0	0	0	0	12	2	+10
2 ^{ème}	MECAPROTEC FC	9	4	3	0	0	0	1	0	11	6	+5
3 ^{ème}	LES FOOT FURIEUX	8	4	2	0	2	0	0	0	13	6	+7
4 ^{ème}	SB SPORT FC	5	4	1	0	2	1	0	0	6	12	-6
5 ^{ème}	OLYMPIQUE MECAHERS	1	4	0	0	1	1	2	0	0	16	-16

En conséquence, les équipes qualifiées, en considérant les critères expliqués dans le bulletin n°13, sont les suivantes, le classement au challenge de la sportivité de la compétition départageant les équipes à égalité de points :

1^{er}-TOULOUSE SA (9 points, 8^{ème} Sportivité), 2^{ème}-O. TOULOUSE (9 points, 17^{ème} Sportivité), 3^{ème}-ALTRAN FOOT (9 points, 22^{ème} Sportivité), 4^{ème}-ATHLETICO TOLOSA B (9 points, 25^{ème} Sportivité), 5^{ème}-DYNAMO FC (8 points, 15^{ème} Sportivité).

Et les trois meilleurs seconds :

6^{ème}-US AERO FOOT (8 points, 25^{ème} Sportivité), 7^{ème}-FONBO FC (7 points, 15^{ème} Sportivité), et 8^{ème}-IO TEAM (7 points, 17^{ème} Sportivité).

Ce qui donne les rencontres suivantes :

match n° 1 : TOULOUSE SA contre IO TEAM

match n° 2 : ATHLETICO TOLOSA B contre DYNAMO FC

match n° 3 : OLYMPIQUE TOULOUSE contre FONBO FC

match n° 4 : ALTRAN FOOT contre US AERO FOOT.

Les rencontres se disputeront la semaine du 7 au 11 janvier 2019.

SANCTION

Rencontre USEMA COLOMIERS / ASEAT du 12/12/18 – Excellence – Journée 7 aller:

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/10/2018 (**ART 32 – §B – f**),

N'WOLE Franck, licence n°446681, (ASEAT)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 24/12/2018.

COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE

Le tirage au sort des 1/32èmes aura lieu ce jeudi 20 Décembre au siège de la Fédération à Pantin. Dès que nous connaissons les rencontres et les terrains, nous les communiquerons aux équipes concernées par téléphone. Vous recevrez directement de Pantin les feuilles de match.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN



CONCERNE LES CLUBS AYANT PLUSIEURS EQUIPES ENGAGEES :

Un joueur étant inscrit sur la feuille de match d'une équipe, fera partie de celle-ci et ne pourra jouer dans une autre équipe du club que lorsque sa première équipe sera éliminée de la compétition.

Seulement deux joueurs de l'équipe éliminée pourront jouer avec l'autre ou les autres équipes du club.



CONCERNE LES CLUBS AYANT UNE EQUIPE DE FOOT A 7 ET UNE EQUIPE DE FOOT A 11 ENGAGEES :

Un joueur étant inscrit sur la feuille de match d'une équipe, fera partie de celle-ci et ne pourra jouer dans l'autre équipe du club que lorsque sa première équipe sera éliminée de la compétition.

Seulement deux joueurs de l'équipe éliminée pourront jouer avec l'autre ou les autres équipes du club.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 2 DU 07/01/19 AU 13/01/19

Coupe Occitane : 1/4 de finale

MECAPROTEC FC
O.TOULOUSE

FONBO FC
TOULOUSE SA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

RATTRAPAGE

Division : Honneur – Journée 8 aller (du 20/12/18)

NEW TEAM

VIEILLES CANAILLES

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller (du 13/12/18)

ATHLETICO TOLOSA C

SOPRA STERIA FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 3 DU 14/01/19 AU 18/01/19

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} tour

FORZA VIOLA FC

US CAF

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

Terrain stabilisé de La Grande Plaine: 10 avenue Jean Gonord.

SEMAINES 52 ET 1 DU 24/12/2018 AU 04/01/2019

TREVE

SEMAINE 2 DU 07/01/2019 AU 13/01/2019

Coupe de France Auguste Delaune : 1/32èmes

En attente du tirage Fédéral

Coupe Occitane : 1/4 de finale

TOULOUSE SA	IO TEAM	A définir		19h45
ATHLETICO TOLOSA B	DYNAMO FC	A définir		19h45
O. TOULOUSE	FONBO FC	Lardenne Syn	Me 09/01	19h45
ALTRAN FOOT	US AERO FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 10/01	20h45

RATTRAPAGE

Division: Honneur – Journée 8 aller (du 20/12/18)

NEW TEAM	VIEILLES CANAILLES	A définir		19h45
-----------------	---------------------------	------------------	--	--------------

Division: Promotion honneur – Journée 7 aller (du 13/12/18)

ATHLETICO TOLOSA C	SOPRA STERIA FOOT	A définir		19h45
---------------------------	--------------------------	------------------	--	--------------

SEMAINE 3 DU 14/01/2019 AU 18/01/2019

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour

ASEAT IBIZA (Foot 7)	PASPORT	Ceat Oran	Ma 15/01	20h30
FOOT FURIEUX	ATHL. TOLOSA C	Sordelo Hb	Me 16/01	19h45
ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy	Me 16/01	20h15
MECAPROTEC FC	USA FOOT	Muret Auriol	Lu 14/01	20h00
SHADOCKS SEILH	CPAM	Seilh Synthé	Ve 18/01	20h45
ATHLETICO TOLOSA A	AS CNRS (Foot 7)	Blagnac Baradels Syn	Ma 15/01	20h45
SHAKHTAR TOLOSA	AGATE FC	A définir		19h45
ASLCV (Foot 7)	BELLA BARBARIANS	A définir		19h45
AS DRT	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo St.	Me 16/01	19h45
ALTRAN FOOT	AS MATRA	Blagnac Baradels Syn	Je 17/01	20h45

AC2L	VIEILLES CANAILLES	Sordelo St.	Ve 18/01	19h45
FC POTO	TOULOUSE SA	La Ramée Synthé	Ve 18/01	19h45
ASEAT	NEW TEAM	Ceat Oran	Ve 18/01	20h30
ATHL. TOLOSA B	FC POTO 7 (Foot 7)	Sordelo Hb	Je 17/01	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	MISTRAL P.L.	Sordelo St.	Je 17/01	19h45
FA ROQUES	FONBO FC	Roques	Lu 14/01	20h30
AJ SAINT EXUPERY	IO TEAM	Lardenne Synthé	Me 16/01	19h45
USEMA COLOMIERS	O. TOULOUSE	Capitany Synthé	Me 16/01	20h00
FORZA VIOLA FC	US CAF	Stadium Taton Syn	Je 17/01	20h00
SB SPORT FC	DYNAMO FC	M. Cerdan St	Lu 14/01	19h45
ASC CNES	O.MECAHERS	Stadium Taton Synthé	Lu 14/01	20h00

IL N'Y AURA PAS DE BULLETIN

LES DEUX PROCHAINES SEMAINES

**NOUS VOUS DONNONS DONC
RENDEZ-VOUS LE 8 JANVIER
POUR LE PROCHAIN BULLETIN**

LE COMITE EST FERME DU 21 DECEMBRE
LE COMITE EST FERME DU 21 DECEMBRE
AU 1 JANVIER INCLUS
AU 1 JANVIER INCLUS

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



8 JANVIER 2019

N° 17

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Bonne année 2019,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 51,
- Rectificatif résultat,
- Sportivité semaine 51,
- Sanctions,
- Coupe de la Haute-Garonne
- Infos Coupe A. Delaune,
- Henri Crespin,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 2 à 4.

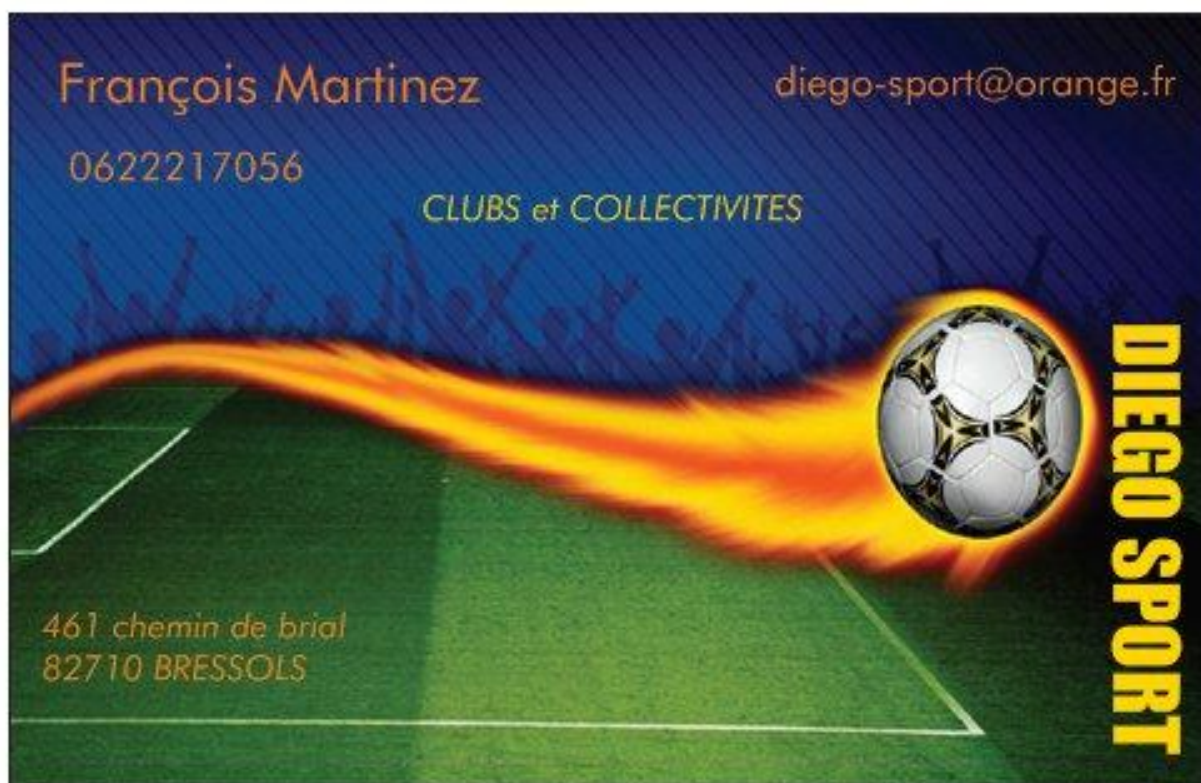


BONNE ANNEE

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 6 Janvier 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Joseph RICART, Laurent SARDA et René SILHOL.

BONNE ANNEE 2019

En ce début d'année, la Commission tient à vous présenter ses vœux de bonheur et de santé pour 2019, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

En ce qui nous concerne, nous espérons que cette petite trêve a permis à tout le monde de se ressourcer et souhaitons que nos épreuves reprennent dans un bon esprit et que chacun d'entre vous éprouve un maximum de plaisir à pratiquer au sein de la F.S.G.T., où notre sport doit rester attractif et motivant. Bonne reprise à tous et rendez-vous sur les terrains.

La commission remercie pour ses vœux les équipes de: ALTRAN FOOT, USEMA COLOMIERS, FONBO FC, MISTRAL P.L., AJ SAINT EXUPERY, AS SAINT LOUP CAMMAS et SOPRA STERIA FOOT.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site pour les renouvellements, conformément au document que nous vous avons donné à cette Assemblée.

Pour les nouvelles licences, pas de changement, même procédure que les années précédentes.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

 Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **38.00 €**

Jeune avec assurance (né de 2001 à 2005) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

Pour les demandes que vous faites vous-même, elles ne seront prises en compte qu'une fois le chèque reçu.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**


Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait »**. Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑨ QUALIFICATIONS

Pour toute compétition, **les joueurs doivent être qualifiés à la date du match.** Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **déposent les licences dans les temps**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer à leurs rencontres, ce qui se traduira par des matchs perdus par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

⑩ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❶ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

❶❸ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❸ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❹ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

❶❺ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

❶❻ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions**.

INFORMATIONS LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AGATE FC : manque mutation ou autorisation pour le joueur ELLAONDO Paulin.

AGATE FC : manque photocopie pièce identité du joueur NZE EDOU Childeric.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ASC CNES : à partir 24/12 (1 joueur),

O.MECAHERS : à partir 18/12 (3 joueurs) et à partir 24/12 (6 joueurs),

MECAPROTEC FC : à partir 08/01 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC FONBO : jusqu'au 15/01 (1 joueur),

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 22/01 (1 joueur),

AS MATRA : jusqu'au 22/01 (4 joueurs),

NEW TEAM : jusqu'au 15/01 (1 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 22/01 (1 joueur),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 22/01 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs),
US AERO FOOT : à partir 20/11 (1 joueur),
ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),
USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (3 joueurs),
AGATE FC : à partir du 20/11 (2 joueurs),
LES FOOT FURIEUX: à partir 06/11 (2 joueurs),
LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),
LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 20/11 (1 joueur) et à partir du 18/12 (1 joueur),
AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur),
MECAPROTEC FC : à partir 08/01 (1 joueur),
FA ROQUES : à partir du 04/12 (1 joueur),
AS ST LOUP CAMMAS : à partir 08/01 (1 joueur),
SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur),
SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (3 joueurs),
TOULOUSE SA : à partir 08/01 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FONBO FC : jusqu'au 15/01 (1 joueur),
AGATE FC : jusqu'au 15/01 (8 joueurs),
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 15/01 (2 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

O.MECAHERS : à partir 18/12 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 51 DU 17/12/18 AU 21/12/18


Division : Excellence – Journée 8 aller

ASEAT		Remis		ATHLETICO TOLOSA B	
FC POTO	1	-	2	LES FOOT FURIEUX	
PASPORT	3	-	2	SHADOCKS SEILH	
MECAPROTEC FC	3	-	4	AJ SAINT EXUPERY	

Exempt: USEMA COLOMIERS

Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller

MISTRAL P.L.	3	-	2	ASC CNES	
FONBO FC	1	-	0	FA ROQUES	

AS SAINT LOUP CAMMAS		Remis		O. TOULOUSE	
SHAKHTAR TOLOSA	2	-	2	ALTRAN FOOT	


Exempt: ATHLETICO TOLOSA A

Division : Honneur – Journée 8 aller

SB SPORT FC	2	-	4	FORZA VIOLA FC	
IO TEAM	6	-	4	TOULOUSE SA	
NEW TEAM		Remis		LES VIEILLES CANAILLES	
AS MATRA	2	-	0	ASCA	








Exempt: DYNAMO FC

Division : Promotion Honneur – Journée 8 aller

USA FOOT	7	-	2	AS DRT	
AGATE FC	6	-	2	ATHLETICO TOLOSA C	
AC2L	11	-	2	US CAF	
SOPRA STERIA FOOT	0	-	4	CPAM	
O. MECAHERS	0	-	2	TOLOSA FOOT SYSTEM	

Match de Sélection

SELECTION 31	2	-	1	INTERNAT MEDECINE	
--------------	---	---	---	-------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : O. MECAHERS.

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 50 DU 10/12/18 AU 14/12/18

Division : Honneur – Journée 7 aller

FORZA VIOLA FC	4	-	0	AS MATRA	
----------------	---	---	---	----------	--

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe AS MATRA est remise dans ses droits.

SPORTIVITE SEMAINE 51

SIX sorties temporaires et **HUIT** avertissements et **DEUX** exclusions pour **14** rencontres arbitrées

SANCTIONS

**Rencontre FONBO FC / FA ROQUES du 17/12/18 – Promotion Excellence –
Journée 8 aller:**

Pour " *TACLE DANGEREUX* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/12/2018 (ART
32 – §B – f),
MENDASSI Rayan, licence n°681729, (FA ROQUES)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 14/01/2019.

Rencontre IO TEAM / TOULOUSE SA du 20/12/18 – Honneur – Journée 8 aller:

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/10/2018 (ART
32 – §B – f),
MASSAT Bertrand, licence n°667442, capitaine (IO TEAM)
- Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 14/01/2019.

Rencontre AS MATRA / ASCA du 18/12/18 – Honneur – Journée 8 aller:

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/12/2018 (ART
32 – §B – f),
MARQUES Tiago, licence n°687386 capitaine (AS MATRA)
- Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 14/01/2019.

**Rencontre AGATE FC/ ATHLETICO TOLOSA C du 18/12/18 – Promotion Honneur
– Journée 8 aller:**

Pour " *ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE LES REGLES DU JEU* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 09/11/2018 (ART
32 – §B – f),
BEKIA OBIANG Romaric, licence n°681794 (AGATE FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 14/01/2019.

Rencontre AC2L / US CAF du 17/12/18 – Promotion Honneur – Journée 8 aller:

Pour " *FAUTE DERNIER DEFENSEUR* " – EXCLUSION –
ADOUKO Toussaint, licence n°55677336 (AC2L)
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Pour " *PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE* " – EXCLUSION –
BOUDJELAL Karim, licence n°683504 (AC2L)
- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la
commission.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN



CONCERNE LES CLUBS AYANT PLUSIEURS EQUIPES ENGAGEES :

Un joueur étant inscrit sur la feuille de match d'une équipe, fera partie de celle-ci et ne pourra jouer dans une autre équipe du club que lorsque sa première équipe sera éliminée de la compétition.

Seulement deux joueurs de l'équipe éliminée pourront jouer avec l'autre ou les autres équipes du club.



CONCERNE LES CLUBS AYANT UNE EQUIPE DE FOOT A 7 ET UNE EQUIPE DE FOOT A 11 ENGAGEES :

Un joueur étant inscrit sur la feuille de match d'une équipe, fera partie de celle-ci et ne pourra jouer dans l'autre équipe du club que lorsque sa première équipe sera éliminée de la compétition.

Seulement deux joueurs de l'équipe éliminée pourront jouer avec l'autre ou les autres équipes du club.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour 1/32^{ième} de Finale que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/18 et qu'ils doivent présenter une pièce d'identité avant le match (téléphone refusé).

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 3 DU 14/01/19 AU 18/01/19

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} tour

SHAKHTAR TOLOSA	AGATE FC	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>
ASLCV	BELLA BARBARIANS	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>
AS DRT	AS ST LOUP CAMMAS	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>
TOLOSA FOOT SYSTEM	AS MATRA	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

Terrain stabilisé de La Grande Plaine: 10 avenue Jean Gonord.

SEMAINE 2 DU 07/01/2019 AU 13/01/2019

Coupe de France Auguste Delaune : 1/32èmes

CELTIC IRISH (13)	SHADOCKS DE SEILH	Marseille	Sa 12/01	17h00
AS ST LOUP CAMMAS	FC RENAISSANCE (93)	Cazal Lapujade Syn	Sa 12/01	15h00
ASEAT	USMT CRETEIL (94)	La Ramée Syn	Sa 12/01	15h00
FC CHOISY (94) ou UNION CORSA	PASPORT	Ile de France	Sa 12/01	15h00

SEMAINE 3 DU 14/01/2019 AU 18/01/2019

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour

ASEAT IBIZA (Foot 7)	PASPORT	Ceat Oran	Ma 15/01	20h30
FOOT FURIEUX	ATHL. TOLOSA C	Sordelo Hb	Me 16/01	19h45
ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy	Me 16/01	20h15
MECAPROTEC FC	USA FOOT	Muret Auriol	Lu 14/01	20h00
SHADOCKS SEILH	CPAM	Seilh Synthé	Ve 18/01	20h45
ATHLETICO TOLOSA A	AS CNRS (Foot 7)	Blagnac Baradels Syn	Ma 15/01	20h45
SHAKHTAR TOLOSA	AGATE FC	Struxiano Synthé	Me 16/01	19h45
ASLCV (Foot 7)	BELLA BARBARIANS	Sordelo St.	Je 17/01	19h45
AS DRT	AS ST LOUP CAMMAS	St Loup Cammas	Je 17/01	20h15
ALTRAN FOOT	AS MATRA	Blagnac Baradels Syn	Je 17/01	20h45
AC2L	VIEILLES CANAILLES	Sordelo St.	Ve 18/01	19h45
FC POTO	TOULOUSE SA	La Ramée Synthé	Ve 18/01	19h45
ASEAT	NEW TEAM	Ceat Oran	Ve 18/01	20h30
ATHL. TOLOSA B	FC POTO 7 (Foot 7)	Sordelo Hb	Je 17/01	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	MISTRAL P.L.	C.Lapujade Syn	Me 16/01	19h45
FA ROQUES	FONBO FC	Roques	Lu 14/01	20h30
AJ SAINT EXUPERY	IO TEAM	Lardenne Synthé	Me 16/01	19h45
USEMA COLOMIERS	O. TOULOUSE	Capitany Synthé	Me 16/01	20h00
FORZA VIOLA FC	US CAF	Stadium Taton Syn	Je 17/01	20h00
SB SPORT FC	DYNAMO FC	M. Cerdan St	Lu 14/01	19h45
ASC CNES	O.MECAHERS	Stadium Taton Synthé	Lu 14/01	20h00

SEMAINE 4 DU 21/01/2019 AU 25/01/2019

Division : Excellence – Journée 9 aller

USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 23/01	20h00
AJ SAINT EXUPERY	LES FOOT FURIEUX	Sordelo St.	Je 24/01	19h45
SHADOCKS SEILH	MECAPROTEC FC	Seilh Synthé	Ve 25/01	20h45
ASEAT	FC POTO	Ceat Oran	Ve 25/01	20h30

Exempt: ATHLETICO TOLOSA B

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller

ALTRAN FOOT	AS ST LOUP CAMMAS	Blagnac Baradels Syn	Je 24/01	20h45
O. TOULOUSE	ATHLETICO TOLOSA A	Lardenne Synthé	Me 23/01	19h45
FA ROQUES	SHAKHTAR TOLOSA	Roques	Lu 21/01	20h30
ASC CNES	FONBO FC	Sordelo Hb	Me 23/01	19h45

Exempt: MISTRAL P.L.

Division : Honneur – Journée 9 aller

DYNAMO FC	LES VIEIL. CANAILLES	La Ramée Synthé	Ve 25/01	19h45
ASCA	TOULOUSE SA	Beaupuy	Me 23/01	20h15
NEW TEAM	AS MATRA	R.Barran	Ma 22/01	19h45
SB SPORT FC	IO TEAM	La Ramée St.	Lu 21/01	19h45

Exempt: FORZA VIOLA FC

Division : Promotion Honneur – Journée 9 aller

CPAM	USA FOOT	Stadium Taton Synthé	Je 24/01	20h00
ATHLETICO TOLOSA C	O. MECAHERS	Stadium Taton Synthé	Lu 21/01	20h00
US CAF	AGATE FC	Sordelo St.	Me 23/01	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je 24/01	19h45
AS DRT	AC2L	M. Cerdan St.	Lu 21/01	19h45